



68th IFLA Council and General Conference

August 18-24, 2002

Code Number: 117-152-F
Division Number: IV
Professional Group: Bibliography - Workshop
Joint Meeting with: National Libraries
Meeting Number: 152
Simultaneous Interpretation: -

Quels défis relever pour fournir un accès bibliographique aux ressources électroniques distantes dans les bibliographies nationales : problèmes et solutions – vue d'ensemble

John D. Byrum, Jr.

Regional and Cooperative Cataloging Division
Library of Congress
Washington, D. C.

Résumé :

La prolifération des ressources en ligne a pour conséquence de générer et d'intensifier les défis que les agences bibliographiques nationales doivent relever dans le monde entier. Par le biais de plans stratégiques et de méthodes innovantes, les fournisseurs de bibliographies nationales cherchent à réaliser le contrôle bibliographique des ressources électroniques distantes. Pour y parvenir, ils auront besoin de réaliser divers objectifs tels que : continuer d'élaborer des bases de données en coopération, redéfinir les objectifs de l'information bibliographique et adapter les critères de sélection et les niveaux de catalogage aux caractéristiques particulières du monde numérique pour réaliser une bonne couverture de ces ressources ; développer plus d'outils automatisés pour créer et gérer l'information bibliographique et les métadonnées ; encourager les opérations de recherche et de développement pour améliorer les outils de catalogage ; multiplier les offres de formation pour amener les catalogueurs et les autres personnels de bibliothèque à une meilleure compréhension et un meilleur usage des ressources électroniques ; et se lancer dans un large éventail de coopérations plus ou moins risquées avec des partenaires venant de tous les secteurs de l'industrie de l'information pour obtenir les ressources nécessaires pour relever le défi des ressources électroniques.

L'émergence du document électronique comme type de document porteur d'information ayant un intérêt pour les bibliothèques et les usagers des bibliothèques remonte au début des années 1960, si ce n'est pas antérieur. En effet, la profession a commencé à s'intéresser aux documents électroniques dans les années 1970, quand des groupes de travail furent constitués pour élaborer des règles de catalogage et des

pratiques permettant de décrire et d'avoir accès aux fichiers de données et aux programmes lisibles en machine selon les critères des bibliothèques nationales et les catalogues de bibliothèque. En 1977, l'ISBD (NBM) : *Description bibliographique internationale normalisée des "non-livres"* (*International Standard Bibliographic Description for Non-Book Materials*) (1) établit pour la première fois, dans le cadre de l'IFLA, des règles de description pour les documents électroniques. Bien que le seul type de ressource électronique pris en compte dans cette norme soit les fichiers de données lisibles en machine, les documents électroniques, définis comme étant des fichiers de données et des programmes, ont fait l'objet en 1990 d'un ISBD qui leur est propre (2). Mais, c'est durant la décennie suivante que la nature et la disponibilité des ressources électroniques se sont développées, nécessitant une révision complète de cet ISBD, moins de sept ans après sa rédaction. Ainsi, en 1997, la *Description bibliographique internationale normalisée des ressources électroniques* (*International Standard Bibliographic Description for Electronic Resources*) (3) fut publiée, couvrant tout l'éventail des ressources électroniques, disponibles sur support ou à distance. Il est évident que l'IFLA, grâce à son programme ISBD, a pris avec succès le leadership en élaborant des descriptions bibliographiques normalisées couvrant toute la gamme des nouveaux types de documents émergeant de la révolution technologique qui a marqué la fin du 20^{ème} siècle et qui continue encore aujourd'hui. L'ISBD(ER) est largement appliqué dans les bibliothèques nationales ou non, à travers le monde, aussi bien directement, qu'indirectement, par intégration dans la plupart, sinon dans toutes les règles de catalogage nationales ou multinationales. De plus, il y a bien sûr, divers ensembles de métadonnées que l'on peut choisir pour simplifier ou abrégé les descriptions des ressources sur le web.

En conséquence, la spécification des besoins de description indispensable pour réaliser le contrôle bibliographique des ressources électroniques distantes n'est plus un problème à instruire. Cependant, l'incroyable prolifération de l'information en réseau, sous diverses formes complexes et souvent en mutation, constitue des défis si nombreux et si difficiles que pourrait naître la possibilité d'un chaos bibliographique. Du point de vue de l'agence bibliographique nationale responsable de l'élaboration du recensement courant du patrimoine culturel, le premier et peut-être le principal besoin est de trouver une réponse stratégique à cette prolifération. Les bibliothèques nationales, de leur propre initiative et, dans certains cas, encouragées par les exigences du dépôt légal, en sont venues à accepter la responsabilité d'élargir la couverture de leurs bibliographies nationales en incluant les ressources pertinentes du réseau. Dans certains cas, il serait alors nécessaire à l'agence bibliographique nationale de rappeler ou de convaincre ses bailleurs de fonds de l'importance des ressources du web, en tant que composante essentielle de "l'édition nationale" dans son ensemble.

Que la bibliographie nationale soit mandatée ou qu'elle en ait pris l'initiative, la charge de travail supplémentaire que représente le recensement des ressources du web sera rarement compensée par un personnel supplémentaire suffisant ; aussi, les agences bibliographiques nationales devraient s'attendre à relever le défi de développer de nouvelles approches pour être en mesure d'améliorer le contrôle bibliographique des documents électroniques qui prolifèrent. Les agences bibliographiques nationales considèrent que les politiques et les pratiques traditionnelles basées sur l'imprimé, et sur les autres supports tangibles, ne leur servent pas de manière adéquate lorsqu'elles se trouvent confrontées aux ressources électroniques distantes.

Définir l'étendue du domaine ou le champ d'application que l'on confie à une agence bibliographique nationale est évidemment la première étape dans l'élaboration de sa réponse stratégique. Les recommandations finales de la Conférence internationale sur les services bibliographiques nationaux (4) stipulent que "les bibliographies nationales devraient comprendre, dans la mesure du possible, l'ensemble de la production éditoriale nationale, passée et présente. Cependant, si cela lui est nécessaire, l'agence bibliographique nationale peut définir des critères de sélection basés sur la forme des documents et doit les rendre publics". A cause du grand nombre toujours croissant des ressources du web et du caractère temporaire de beaucoup d'entre elles, cela revient à dire qu'en pratique, les rédacteurs des bibliographies nationales auront besoin d'adopter des critères de sélection pour limiter le recensement aux documents qui le méritent, parce qu'ils présentent un intérêt suffisant pour la recherche ou la culture. En bref, alors que les bibliographies nationales pourraient chercher à recenser de façon exhaustive les publications

imprimées et, peut-être aussi les non-livres traditionnels, elles pourraient être amenées à identifier un sous-ensemble des ressources électroniques à recenser.

Des études ont montré que des ressources du web sont disponibles dans toute l'étendue des domaines d'intérêt des chercheurs à travers le monde (5). Les critères traditionnels souvent utilisés dans les bibliothèques, les centres d'archives et les musées pour les publications imprimées et les autres documents non-livres pourraient aider les bibliographies nationales dans la définition de critères pour le recensement des ressources électroniques. Ces critères comprennent l'auteur, le contenu, la provenance, l'exactitude, la relation avec une mission institutionnelle, et le sujet. De plus, les ressources électroniques distantes impliquent la prise en compte d'autres caractéristiques pour sélectionner celles qui justifient d'être recensées dans la bibliographie nationale. Les caractéristiques pertinentes comprennent la conception générale de la ressource, la facilité d'utilisation, l'opportunité du contenu, la permanence et la qualité des liens vers d'autres sites, l'utilité de la valeur ajoutée au-delà des versions imprimées, la réputation savante du domaine émetteur, le caractère unique, et la persistance de la ressource elle-même et de l'URL par lequel on y accède. Il sera également nécessaire de distinguer les ressources qui sont disponibles gratuitement de celles qui le sont commercialement, non seulement en terme de sélection et de collecte, mais aussi en terme de fourniture d'accès à ces ressources.

Les services bibliographiques nationaux pourraient vouloir encourager le développement de logiciels qui permettraient d'aider à la sélection et à l'évaluation. Je pense à des outils qui examineraient les caractéristiques des ressources, l'étendue et la nature de leurs liens, et qui utiliseraient des modèles et présenteraient les résultats en fonction de critères pré-déterminés. Ce n'est qu'un exemple montrant comment de nouveaux produits automatisés pourraient faciliter le travail des bibliothèques nationales pour venir à bout des ressources électroniques. Je mentionnerai plus tard quelques autres possibilités.

Une autre approche pour définir le champ d'application des ressources électroniques dans nos bibliographies nationales est d'encourager le partenariat avec d'autres agences qui cataloguent de tels documents. Les descriptions bibliographiques produites par ces partenaires pourraient servir de base aux notices dans les bibliographies nationales, soit directement par une contribution en fonction des accords passés entre les institutions qui coopèrent, soit indirectement par dérivation des notices qui émanent de sociétés de services ou des OPACs. Aux Etats-Unis, par exemple, OCLC et RLG gèrent des bases de données bibliographiques qui sont déjà riches en catalogage de ressources du web, et les bibliothèques partout, y compris la Bibliothèque du Congrès, réutilisent les notices de ces bases de données dans leurs catalogues et leurs produits bibliographiques. De plus, il y a beaucoup d'autres agences, tels que les bureaux des publications gouvernementales, à s'adjoindre dans un effort coordonné pour accroître le nombre de notices de ressources électroniques. L'essentiel pour réussir de tels partenariats, consiste en des accords explicites sur les règles de catalogage à suivre pour les descriptions, mais aussi sur celles dont la pertinence permet la formulation de points d'accès normalisés et, bien sûr, sur l'utilisation des formats MARC. Le programme pour le catalogage en coopération (The Program for Cooperative Cataloging) grâce auquel la Bibliothèque du Congrès engrange régulièrement par programme informatique les données fournies par plusieurs centaines de bibliothèques membres soumises aux mêmes normes, offre aux services bibliographiques nationaux un modèle à prendre en compte quand ils cherchent de l'aide pour accroître leur recensement de ressources électroniques.

Dans beaucoup de cas, ceux qui gèrent les services bibliographiques nationaux sont déjà suffisamment expérimentés dans la mise en place de partenariats avec les éditeurs, particulièrement ceux qui produisent des produits imprimés. Les difficultés rencontrées pour venir à bout des documents numériques natifs ou numérisés vont grandement développer l'idée de collaborer d'une collaboration avec les producteurs de métadonnées, avec les développeurs de standards, avec les vendeurs de systèmes informatiques et de logiciels, avec les fournisseurs d'ordinateurs et de technologie, avec les cercles universitaires et savants, les créateurs de dot.com, les sociétés de services bibliographiques, les agences de recensement, les agences gouvernementales, les autres bibliothèques et peut-être aussi les musées et les centres d'archives.

Les recommandations de la Conférence internationale sur les services bibliographiques nationaux appellent les agences bibliographiques nationales à prendre des initiatives dans la mise à jour et la maintenance des normes et principes nationaux et internationaux mis en oeuvre dans les notices qu'elles produisent et diffusent (6). Comme cela a déjà été indiqué, des normes pour les descriptions bibliographiques applicables à l'ensemble des ressources électroniques existent heureusement déjà sous la forme de ISBD(ER). Cependant, il reste plusieurs problèmes de catalogage à régler et les services bibliographiques nationaux pourraient prendre le leadership en les résolvant.

Par exemple, de nombreuses ressources électroniques posent le problème des versions multiples, ce qui est en-dehors du champ d'application des ISBD. Deux aspects au moins sont à exprimer. De nombreuses ressources Internet sont des expressions numériques exactes ou apparentées à des œuvres sur d'autres supports. Et différentes manifestations numériques d'une même œuvre ne sont pas rares. D'un point de vue pratique, comment ces versions électroniques seront-elles représentées dans nos catalogues ? Ce phénomène, bien que non réservé aux documents électroniques, se répand partout dans le monde des ressources du web. Chaque version devrait-elle avoir sa propre description bibliographique séparée – en sacrifiant la commodité d'accès pour l'utilisateur qui normalement préfère trouver toutes les représentations d'une œuvre donnée sur un seul écran ? Ou bien les données bibliographiques de toutes les versions devraient-elles être combinées sur un seul écran – le plus souvent en sacrifiant l'identification des caractéristiques bibliographiques des versions séparées, ce qui à son tour diminue le potentiel de réutilisation des notices de catalogage ? Puisque les ISBD fournissent surtout des règles pour décrire des publications et des objets au niveau de la manifestation, les agences bibliographiques nationales doivent définir des recommandations qui précisent quand des notices bibliographiques séparées doivent être créées et quand une seule notice doit être créée par des ressources disponibles en deux ou plusieurs versions.

Un autre exemple où les bibliothèques nationales et les agences bibliographiques peuvent jouer un rôle de leader dans la promotion des normes se présente comme une conséquence de la prolifération des structures pour les métadonnées qui est apparue récemment, le Dublin Core étant peut-être la plus connue. Ce qui caractérise ces différents ensembles est qu'ils fournissent une structure pour héberger les informations sur les ressources, mais ils offrent peu de directives pour recenser les données. "Aucune base de données bibliographiques de taille importante" comme l'a remarqué Michael Gorman "ne pourrait fonctionner si elle était constituée de notices Dublin Core contenant des données élaborées au hasard, sans contrôle de vocabulaire et sans présentation normalisée" (7). Les développeurs de métadonnées se sont focalisés sur les créateurs et les distributeurs de documents électroniques, en tant qu'utilisateurs de ces métadonnées, pensant à juste titre que probablement les auteurs et les éditeurs ne s'intéressent pas beaucoup à la complexité des descriptions bibliographiques, des points d'accès normalisés, et de l'analyse du sujet. Toutefois, il y a là une bonne occasion pour l'agence bibliographique nationale de prendre l'initiative en vantant les mérites des normes, particulièrement celles ayant trait à la découverte, la recherche et l'affichage de l'information. A la Bibliothèque du Congrès, nous pensons qu'un premier pas dans cette direction consiste à élaborer et à diffuser une déclaration des principes fondamentaux pour expliquer clairement, et avec conviction, pourquoi il y a un rapport coût/profit à tirer du travail que nous faisons et en impliquant dans le développement de cette déclaration la communauté des métadonnées. Nous espérons que nous serons prêts à rendre public ce document, peut-être pendant la conférence [IFLA], courant été 2003. Il est vrai que cette initiative ressemble à une opération pédagogique, mais cela produira certainement à la longue des résultats tangibles. Cependant, les agences bibliographiques nationales pourraient bien vouloir utiliser ces nouveaux ensembles de métadonnées et, quand c'est possible, fournir des tables de correspondance entre ces éléments de métadonnées et les zones de nos normes et formats existants.

Cependant, comme Gorman continue de le remarquer, les notices de métadonnées telles celles nommées Dublin Core auraient évidemment plus de valeur si les éléments de données étaient fournis conformément aux normes bibliographiques et comprenaient des informations contrôlées et normalisées, et donc profitaient d'une expertise professionnelle. Les éléments de données candidats les plus évidents sont les zones fondamentales pour l'identification (tel que le titre) et la recherche (par exemple, les auteurs et les sujets), données qui requièrent des compétences de bibliothécaire. Même si de telles notices enrichies

coûteraient plus que ce qu'avaient prévu les créateurs du Dublin Core, elles seraient moins chères que les notices normalisées complètes. Gorman propose donc un modèle bibliographique pour le contrôle bibliographique des ressources distantes que je voudrais recommander aux agences bibliographiques nationales. Visuellement, ce modèle se présente comme une pyramide, avec au niveau supérieur un relativement petit nombre de notices descriptives complètes, au milieu un nombre plus grand de notices Dublin Core enrichies, suivi d'une strate de notices ressemblant à du Dublin Core, mais sans éléments de données contrôlés, et finalement à la base une couche comprenant les ressources électroniques qui sont considérées comme n'étant pas dignes de contrôle bibliographique et, donc, retrouvables uniquement aux moyens de moteurs de recherche (8). Le rôle de la bibliothèque nationale serait de déterminer quelles sont les ressources électroniques correspondant à chacun des niveaux bibliographiques et d'élaborer des circuits rentables pour les traiter.

Les avantages de ce modèle renvoient à une réaction réaliste face aux défis des ressources du web, à la fois quant à leur quantité et quant à leur valeur informative. Mais, d'autres possibilités existent aussi pour aider les services bibliographiques nationaux à traiter le nombre infini des ressources en ligne. Par exemple, elles pourraient développer ou encourager d'autres entreprises à développer des outils de production des métadonnées pour inciter les créateurs de documents sur le web à inclure des métadonnées utilisables dans leurs produits. Ici, les entreprises visées sont celles qui produisent des traitements de texte, des outils d'édition HTML, des outils de création et de manipulation d'images, et des outils de production multimédia. Les bibliothèques nationales peuvent aussi promouvoir le développement de logiciels d'aide à la création et à la maintenance de notices bibliographiques. Par exemple, le catalogue partagé des ressources en ligne (Cooperative Online Resource Catalog = CORC) d'OCLC comprend de telles fonctionnalités. En effet, CORC illustre un système bibliographique qui fournit une interface conviviale grâce à laquelle les gens qui créent des notices de catalogue (soit en format MARC, soit en Dublin Core), sont assistés par un programme qui propose des données pour les champs bibliographiques en utilisant le contenu des ressources en cours de catalogage. Cette sorte d'interface avec le web pourrait faire gagner du temps aux catalogueurs et leur permettre d'accroître le nombre de ressources recensées dans la bibliographie nationale.

Les bibliographies nationales sont aussi bien placées pour encourager le développement d'un logiciel capable de détecter des modifications importantes intervenues dans le contenu des ressources cataloguées et d'alerter l'agence sur la nécessité de mettre à jour les notices. Aux Etats-Unis, dans le cadre du Plan d'Action sur le Contrôle Bibliographique des Ressources du Web (Action Plan on Bibliographic Control of Web Resources), la Bibliothèque du Congrès a lancé une étude susceptible d'aboutir au développement de cette fonctionnalité (9). La bibliothèque a aussi réuni un groupe de travail pour élaborer les spécifications d'un logiciel qui faciliterait la maintenance des notices pour les titres contenus dans des bases de données collectives en permettant la saisie automatique de l'information pertinente sur les dates et les volumes de données couverts par chaque titre particulier. S'ils s'intègrent à nos rythmes de catalogage, ces outils devraient permettre aux services bibliographiques d'améliorer la qualité de leurs notices pour les ressources électroniques distantes.

Selon une autre démarche stratégique, les bibliothèques nationales pourraient rechercher des occasions de redéfinir l'utilisation de l'information produite par les créateurs et les spécialistes en marketing des ressources en ligne, exactement comme elles le font couramment aujourd'hui avec l'industrie du livre. Regina Reynolds dans sa stimulante conférence "Partenariats pour exploiter les sources de métadonnées qui ne le sont pas encore" signale que, dans ce domaine, il n'y a aucun modèle pour établir ces partenariats. Comme elle le remarque :

"Pour se rendre compte de tout le potentiel des [...] notices de catalogue basées sur des métadonnées, de nouveaux partenariats et de nouvelles sources de données de catalogage doivent être explorés et exploités. Les métadonnées créées en association avec les identificateurs existants tels que l'ISBN et l'ISSN, et les métadonnées prévues pour accompagner les nouveaux identificateurs qui apparaissent tel que l'Identificateur d'objet numérique (Digital Object Identifier) et l'identificateur en cours de développement qu'est l'ISTC (Code international normalisé pour les textes = International Standard Text Code), sont des sources potentielles de données

bibliographiques que les bibliothèques peuvent convertir, ou convertir et enrichir pour produire des notices MARC. Les enregistrements des éditeurs qui ne reposent pas sur des identificateurs comme c'est le cas du CIP, du Copyright et d'autres, pourraient aussi fournir des données utiles. Comme toutes ces enregistrements sont de plus en plus réalisés électroniquement, ils produisent des données qui sont très faciles à manipuler, à enrichir et à convertir (10).

Une autre occasion pour les services bibliographiques nationaux de relever les défis posés par les ressources en ligne concerne le développement et l'utilisation du personnel. Dans son texte sur "Revoir la conception de l'organisation du travail dans les bibliothèques : modèle expérimental pour la description des ressources électroniques" (11), Karen Calhoun soutient que le modèle de catalogage des documents, fortement centralisé dans la plupart des bibliothèques, doit être abandonné au profit d'un modèle itératif, largement distribué et reposant sur la collaboration". Cette conception donne de l'importance à l'organisation du travail par équipe, en rassemblant autour du processus de création des notices les sélectionneurs de ressources, les bibliothécaires des services au public et les catalogueurs. Alors que selon la traditionnelle division du travail les sélectionneurs choisissent les ressources, les catalogueurs les décrivent et le personnel des services de référence les propose au public, le contrôle bibliographique des ressources distantes peut tirer beaucoup de profit de la collaboration fonctionnelle entre les sélectionneurs, les catalogueurs et le personnel de référence. Les ressources du web se prêtent beaucoup plus efficacement à ce modèle distribué que ne le font les objets physiques. Et, en même temps, les agences bibliographiques nationales ont davantage l'occasion de promouvoir l'utilisation et la compréhension des normes sur les métadonnées pour décrire et gérer les ressources numériques, pas seulement par leur propre personnel mais surtout par tous ceux qui contribuent au travail ; cela concerne particulièrement les partenariats et les projets coopératifs grâce auxquels d'autres organismes participent au développement de la base de données bibliographique nationale. Une fois encore les recommandations de la Conférence internationale sur les services bibliographiques nationaux nous rappellent que "Les agences bibliographiques nationales doivent se mobiliser pour promouvoir de nouvelles normes ... et pour organiser des séminaires et ateliers de formation afin de s'assurer que leurs utilisateurs maîtrisent les nouvelles pratiques" (12).

Au-delà des problèmes bibliographiques eux-mêmes, il y a quantité d'autres sujets que les bibliothèques nationales trouvent nécessaires d'aborder. Parmi eux il y a ceux concernant le copyright et le dépôt légal. Mais, ce qui a une grande importance, c'est l'archivage et la préservation des ressources électroniques recensées dans la bibliographie nationale ainsi que l'accès durable à ces ressources. Vers la fin de sa présentation "Contrôle bibliographique ou chaos" qui a servi de base à cet atelier, Michael Gorman posait la question : "Supposons que nous ayons résolu tous les problèmes de la normalisation bibliographique ... à quoi bon si les ressources identifiées et cataloguées ne sont pas préservées ?" (13). Heureusement, plusieurs des intervenants d'aujourd'hui vont traiter cette question dans leur présentation.

Je voudrais conclure cette rapide vue d'ensemble des défis auxquels sont confrontés les services bibliographiques nationaux dans l'accomplissement du contrôle bibliographique des ressources électroniques en partageant les observations de Nancy Cline bibliothécaire à Harvard College :

"En se tournant vers le nouveau siècle, nous pouvons façonner un environnement d'informations possédant des systèmes d'accès viables pour supporter de façon durable les ressources d'information, si bien que les utilisateurs, aujourd'hui comme dans le futur, peuvent compter sur eux avec certitude. Définir le futur exige de nouvelles combinaisons de talent et d'expertise, des collaborations à court et à long terme, qu'on fasse des expériences et qu'on prenne des risques dans le but de développer les meilleures stratégies pour gérer l'information numérique dont le volume croît rapidement." (14).

Références bibliographiques

1. *ISBD (NBM): International Standard Bibliographic Description for Non-Book Materials*. Recommended by the Working Group on the International Standard Bibliographic Description for Non-Book Materials set up by the IFLA Committee on Cataloguing. 1977. [traduction française disponible auprès de la Bibliothèque nationale de

France]

2. *ISBD (CF): International Standard Bibliographic Description for Computer Files*. Recommended by the Working Group on the International Standard Bibliographic Description for Computer Files set up by the IFLA Committee on Cataloguing. 1990. [traduction française disponible auprès de la Bibliothèque nationale de France]

3. *ISBD (ER): International Standard Bibliographic Description for Electronic Resources*. Revised from the ISBD(CF): International Standard Bibliographic Description for Computer Files. Recommended by the ISBD(CF) Review Group. 1997. [traduction française disponible auprès de la Bibliothèque nationale de France et à : [http://www.bnf.fr/pages/infopro/outibib/no-ISBD\(ER\)99b.htm](http://www.bnf.fr/pages/infopro/outibib/no-ISBD(ER)99b.htm)]]

4. Disponible à : <<http://www.ifla.org/VI/3/icnbs/fina.htm>> [Recommandation n°4].

5. Pour plus d'informations sur le Web Characterization Project voir la page d'accueil de OCLC:<<http://wcp.oclc.org/>>.

6. Disponible à : <<http://www.ifla.org/VI/3/icnbs/fina.htm>>. Recommandation no. 13.

7. Gorman, Michael, "Bibliographic Control or Chaos: An Agenda for National Bibliographic Services in the 21st Century." IFLA Journal 27 5/6: pp. 312.

8. *Ibid.*

9. Le Plan d'action de la Bibliothèque du Congrès est disponible à : <<http://lcweb.loc.gov/catdir/bibcontrol/actionplan.html>>. Les points évoqués se trouvent aux §4.1 et 4.2

10. Reynolds, Regina Romano, "Partnerships to Mine Unexploited Sources of Metadata," in: *Proceedings of the Bicentennial Conference on Bibliographic Control for the New Millennium: Confronting the Challenges of Networked Resources and the Web*. Washington, D. C. November 15-17, 2000. p. 439.

11. Calhoun, Karen, "Redesign of Library Workflows: Experimental Model for Electronic Resource Description," in: *Proceedings of the Bicentennial Conference on Bibliographic Control for the New Millennium: Confronting the Challenges of Networked Resources and the Web*. Washington, D. C. November 15-17, 2000. pp. 357-376.

12. Disponible à : <<http://www.ifla.org/VI/3/icnbs/fina.htm>>. Recommandation no. 20.

13. Gorman, *op. cit.*, p. 313.

14. Cline, Nancy M. "Virtual Continuity: The Challenge for Research Libraries Today." *Educause Review*. May/June 2000, p. 28.